



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DÉLIBÉRATION N°2025/04/39

### **OBJET**

**Attribution de subventions dans le cadre de  
l'Appel à Projet 2025 du Contrat Ville  
Vauvert Petite Camargue**

Séance du 22 avril 2025

Date de convocation : 16 avril 2025

Membres en exercice : 37

20 présents – 29 votants

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux avril, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

### **Présents**

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Joël TENA, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Didier LEBOIS, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Bruno PASCAL, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, Jean-Paul GERAUD, 11<sup>ème</sup> Vice-Président – Christian SOMMACAL, 2<sup>ème</sup> Membre délégué – Mesdames Véronique BENEZET, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Martine KUFFER, Rachida OUJEDDOU, Isabelle PINON, Nelly RUIZ et Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Monsieur Jérémy PEREDES, Conseiller Communautaire.

### **Absents ayant donné procuration**

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Monsieur André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Monsieur Jean-François THOMAS a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Madame Christiane ESPUCHE a donné procuration à Christian SOMMACAL
- Madame Katy GUYOT a donné procuration à Jean DENAT
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Laurence EMMANUELLI
- Monsieur Farouk MOUSSA a donné procuration à Francine CHALMETON
- Monsieur Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Bruno PASCAL
- Monsieur Rodolphe RUBIO a donné procuration à Annick CHOPARD

### **Absents excusés**

Leila AMROUT – Nadia BELAOUNI - Carole CALBA – Serge GARNIER - Bernadette MAUMEJEAN – Jean-Louis MEIZONNET - Sandrine RIOS

### **Absent**

Christophe TICHET

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

**RAPPORTEUR : Jean DENAT****EXPOSE**

Dans le cadre de l'Appel à Projet 2025 du Contrat ville de Vauvert, plusieurs structures ont souhaité se positionner pour répondre aux attentes formulées.

La Communauté de communes de Petite Camargue, cosignataire du Contrat Ville est également cofinanceur des programmations annuelles.

Ainsi, deux associations porteuses de projet répondant à l'AAP 2025 sollicitent un financement communautaire :

- L'association UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique) sollicite un financement de 4 000 € afin de conduire l'action « Parcours coordonné - Vauvert » visant à permettre aux jeunes du quartier d'accéder à un parcours de formation qualifiant et diplômant dans le champ de l'animation sportive, culturelle et sociale.
- L'association Compagnons Bâisseurs Occitanie sollicite :
  - Un financement de 8 000 € pour conduire l'action « Auto-réhabilitation accompagnée – VAUVERT – Quartier des Costières » visant à permettre l'amélioration de l'habitat au sein du quartier politique de la Ville, notamment par l'accompagnement des habitants du quartier dans la mise en œuvre de travaux d'amélioration de leur logement.
  - Un financement de 3 000 € pour conduire l'action « Chantier solidaire GUSP » visant à développer la cohésion sociale par le biais de chantiers solidaires qui s'appuient sur des initiatives citoyennes.

**PROPOSITION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.521 1-10 ;

**Vu** le Contrat Ville de Vauvert Petite Camargue signé le 13 mai 2024 ;

**Vu** la délibération N° 2025/03/22 du 26 mars 2025 approuvant le Budget Primitif - Budget principal ;

**Vu** la demande de subvention de l'association UFOLEP pour mener l'action « Parcours coordonné », répondant à l'appel à projet Contrat Ville de Vauvert 2025, ci-annexée ;

**Vu** la demande de subvention de l'association Compagnons Bâisseurs Occitanie pour mener l'action « Auto-réhabilitation accompagnée – VAUVERT – Quartier des Costières », répondant à l'appel à projet Contrat Ville de Vauvert 2025, ci-annexée ;

**Vu** la demande de subvention de l'association Compagnons Bâisseurs Occitanie pour mener l'action « Chantier solidaire GUSP », répondant à l'appel à projet Contrat Ville de Vauvert 2025, ci-annexée ;

**Vu** l'avis de la commission « Habitat et Cadre de Vie » du 1er avril 2025 ;

**Vu** l'avis de la commission « Finances, mutualisations et attribution des fonds de concours » du 7 avril 2025 ;

**Vu** l'avis du Bureau Communautaire du 15 avril 2025 ;

**Considérant** que les projets présentés contribuent aux priorités de l'Appel à Projet Contrat Ville de Vauvert 2025, à savoir « Quartier du plein emploi » et « Quartier de l'Emancipation et de la Citoyenneté » ;

### **Il est demandé au Conseil de Communauté :**

- d'ATTRIBUER à l'association UFOLEP une subvention de 3 200 € pour conduire l'action « Parcours coordonné » au sein du quartier Politique de la Ville de Vauvert Petite Camargue ;
- d'ATTRIBUER à l'association Compagnons Bâisseurs Occitanie une subvention de 5 000 € pour conduire l'action « Auto-réhabilitation accompagnée – VAUVERT – Quartier des Costières » au sein du quartier Politique de la Ville de Vauvert Petite Camargue ;
- d'ATTRIBUER à l'association Compagnons Bâisseurs Occitanie une subvention de 1 800 € pour conduire l'action « Chantier solidaire GUSP » au sein du quartier Politique de la Ville de Vauvert Petite Camargue ;
- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**Le Président,**

**André BRUNDU**



Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 29/04/2025



ID : 030-243000593-20250422-D2025\_04\_39-DE

